



SOMMET FRANCO-ALLEMAND - INTENSIFIER LES EFFORTS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU CLIMAT EN EUROPE

La signature du Traité d'Aix-la-Chapelle (Aachen) en janvier dernier a renforcé les attentes vis-à-vis du couple franco-allemand, en particulier à l'occasion du Conseil des Ministres Franco-Allemand (CMFA) qui aura lieu le 16 octobre prochain, la veille du Sommet européen des 17 et 18 octobre. En tant que représentants de la société civile allemande et française, nous appelons les gouvernements français et allemand à tenir les promesses du Traité d'Aix-la-Chapelle et à les concrétiser par des engagements réels et des actions concrètes en faveur de la protection du climat.

Une prise de décision est nécessaire

Le Conseil des Ministres Franco-Allemand est une opportunité de prendre des décisions ambitieuses en matière de politique climatique en France et en Allemagne, mais aussi pour l'Union européenne. Nous souhaitons souligner un certain nombre de priorités et invitons les gouvernements français et allemand à en tenir compte lors du Sommet franco-allemand.

Les deux gouvernements devraient :

Ambition climatique

- Dans un premier temps, soutenir une **augmentation de l'objectif climatique de l'Union européenne pour 2030 à 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 1990, tel que proposé par le Parlement européen et suggéré par la Présidente élue de la Commission. Cet objectif devra être adopté d'ici le premier semestre 2020. La France et l'Allemagne devront contribuer à cet effort supplémentaire. Les deux gouvernements devraient, par ailleurs, étudier la possibilité d'augmenter l'objectif climatique de l'Union à **65 % de réduction des émissions d'ici 2030** afin de permettre à l'Europe de prendre sa juste part à la limitation de la hausse de la température globale à 1,5°C.
- Travailler à l'**adoption rapide d'une Stratégie européenne de long-terme définissant les conditions d'une transition socialement juste vers la neutralité en gaz à effet de serre au plus tard d'ici 2050**. En outre, les deux gouvernements devraient évaluer au cours des six

prochains mois la faisabilité d'une Europe neutre en gaz à effet de serre d'ici 2040, qui permettrait de respecter l'objectif de 1,5°C. La transition vers la neutralité en gaz à effet de serre doit s'appuyer sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, afin d'éliminer progressivement les technologies néfastes telles que le nucléaire.

- **Rendre contraignants les objectifs pour 2030 et 2050 au sein d'une Loi climatique européenne** et fixer des **budgets carbone annuels européens** basés sur des données scientifiques.

Réorientation des flux financiers et des investissements

- **Soutenir l'affectation d'au moins 40 % du prochain Budget européen à l'action climatique** et améliorer la méthodologie de comptabilisation des financements "climat" en Europe. Par ailleurs, les deux gouvernements devraient porter une **réforme du Semestre européen** qui garantisse que tous les États membres respectent leur obligation de supprimer progressivement les subventions directes et indirectes aux énergies fossiles. Ils devraient également œuvrer à l'**amélioration de la transparence des risques liés à la crise climatique**, par exemple via des tests de résistance pour entreprises et investisseurs, ainsi que par un renforcement des obligations de reporting et de vigilance en ce qui concerne les risques que représentent leurs modèles commerciaux pour le climat.
- Travailler ensemble à l'**amélioration de l'ambition climatique de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC)**, qui représente près de 50 % de l'enveloppe du Budget européen dédiée à l'action climatique, et des plans stratégiques nationaux devant être validés par la Commission européenne. Les paiements directs aux agriculteurs ne devraient plus être comptabilisés comme "action climatique" lors du calcul de l'affectation budgétaire.
- Saluer et soutenir la **proposition de la Banque européenne d'investissement (BEI)** de réviser sa politique énergétique afin d'accélérer la transition énergétique et de **mettre fin aux financements de projets liés aux énergies fossiles**. Cette proposition doit entrer en vigueur d'ici la fin 2020. De même, les banques de développement bilatérales françaises et allemandes (ex : AFD et KfW) devraient s'engager à cesser de financer des projets liés aux énergies fossiles.
- **Coopérer pour renforcer la tarification carbone dans tous les secteurs** tout en garantissant son acceptabilité sociale, et encourager l'introduction d'un prix plancher progressif dans le système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQUE) à partir de 2021.
- S'engager à **affecter 50 % de leurs financements publics consacrés au climat aux pays en développement**, et prévoir que 85 % du financement pour l'adaptation s'appuie sur des objectifs d'égalité de genre (sur la base du marqueur de genre de l'OCDE).

Diplomatie climatique et commerce

- Accroître leurs efforts diplomatiques et leur soutien à la diplomatie climatique du Service européen d'action extérieure (SEAE) au cours des douze prochains mois, afin de s'assurer que l'ambition climatique mondiale soit relevée en 2020. En outre, l'Europe doit utiliser tous les leviers diplomatiques pour convaincre les pays à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En particulier **utiliser celui de la politique commerciale, par le biais notamment de la non-ratification d'accords de commerce** comme le CETA et le Mercosur

tant qu'ils ne sont pas alignés avec l'Accord de Paris et les objectifs en matière de biodiversité, mais aussi celui du **soutien financier apporté aux pays en développement**.

- **Soutenir la mobilisation de ressources supplémentaires dans le cadre de la révision par la COP25 du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages (WIM)**, notamment à travers des financements publics innovants (taxe ou prélèvement sur les billets d'avion, taxe liée aux dégâts causés par l'exploration des énergies fossiles, par exemple) tel que demandé par le Parlement européen pour répondre aux besoins croissants des pays en développement.

Coopération bilatérale dans les transports

- Travailler à la mise en place d'une **stratégie commune d'investissement et de coopération visant à développer des transports entre les deux pays qui soient neutres pour le climat**, y compris de nouvelles connexions ferroviaires moyennes et longues distances pour le fret et les passagers (trains de nuit...) et une fiscalité commune sur l'aviation.